

Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour l'exercice SERE 2024-01 en Gironde
En vigueur : Du mercredi 10 au jeudi 11 janvier 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Bordeaux Mérignac LFBD, Lesparre Saint Laurent Medoc LFDU

ZRT SERE ALPHA et BRAVO



Extrait carte OACI au 1 / 500 000 édition 2023 IGN

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre des aéronefs d'Etat sans équipage à bord.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT SERE ALPHA activable :**

- 10 : 0300-1000, 1200-1500, 1900-2359.

ZRT SERE BRAVO activable :

- Du 10 janvier 2300 au 11 janvier 0600.

INFORMATION DES USAGERS**Activité réelle connue de :**

MERIGNAC TWR : 118.300 MHz

AQUITAINE APP : 129.875 MHz

AQUITAINE INFO : 120.575 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires qui se substituent aux portions d'espace aériens avec lesquelles elles interfèrent.

ORGANISME GESTIONNAIRE

Directeur de l'exercice (DIREX)

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact et accord du DIREX (Directeur de l'exercice).

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

CAM / CAG : Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT SERE ALPHA****Limites latérales**

45°10'52" N, 001°05'13" W

45°12'28" N, 000°56'29" W

arc anti-horaire de 2.50 nm de rayon centré sur 45°11'47" N, 000°53'05" W

45°09'18" N, 000°52'39" W

45°09'28" N, 000°50'05" W

45°00'13" N, 000°50'05" W

44°58'31" N, 000°52'49" W

44°52'56" N, 000°51'17" W

44°52'30" N, 000°53'00" W

44°52'41" N, 001°06'00" W

45°10'52" N, 001°05'13" W

Limites verticales

SFC / 2000 FT AMSL

ZRT SERE BRAVO**Limites latérales**

45°22'02" N, 000°58'55" W

45°23'55" N, 000°53'44" W

45°21'43" N, 000°49'05" W

45°18'54" N, 000°46'59" W

45°14'43" N, 000°49'18" W

45°14'15" N, 000°53'41" W

arc anti-horaire de 2.50 nm de rayon centré sur 45°11'47" N, 000°53'05" W

45°12'28" N, 000°56'29" W

45°10'52" N, 001°05'13" W

45°22'02" N, 000°58'55" W

Limites verticales

SFC / 2000 FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

La zone LF-R 288 Sainte-Hélène ne sera pas activée pendant les créneaux d'activation de la ZRT SERE ALPHA.

La zone LF-R 162 Cozes Lège ne sera pas activée pendant les créneaux d'activation des ZRT SERE ALPHA et BRAVO.

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'exercice :**

COMALAT :

Téléphone : 01 73 95 22 84 / 83.

13^{ème} Régiment de dragons parachutistes :

Téléphone : 05 56 68 40 69.

Pendant l'activité :

Directeur d'exercice (DIREX) :

Téléphone : 06 74 65 39 74.